Métropoles, grandes agglomérations, Communautés Urbaines: La tarification incitative, pourquoi pas vous? Ancrez votre territoire dans l'économie circulaire!









Avant de commencer :



Posez vos questions sur le chat au fil de l'eau



Pour le confort de tous, activez votre micro lors des temps d'échanges



Lever la main pour prendre la parole



Utilisation https://klaxoon.com/fr/



La présentation est enregistrée



Présentation disponible sur Neci.fr









Une équipe d'animation à votre service



Eric PRUD'HOMME, modérateur Partie 1



Emilie NOURRISSON, animatrice Partie 1







Véronique HERITIER, animatrice Partie 2 ②川丁苣〇

Frédéric QUINTART, modérateur Partie 2











Ouverture par
Hubert Dejean de la Bâtie
Vice-Président en charge de
l'environnement







Sommaire

1 La tarification incitative

- La différence entre la TEOMI et la REOMI
- Les étapes de la mise en œuvre de la TI et la durée
- La communication et la concertation
- Les incivilités et leur gestion
- L'habitat vertical
- La redevance spéciale et la gestion des professionnels
- Les résultats de la TI sur la production des déchets

2 Retour d'expérience

- Versailles Grand Parc -
- 3 Identification de vos besoins et attentes
- 4 Et après ? Les accompagnements de la Région, l'Ademe et CITEO











1

La tarification incitative Alexandra Gentric - Ademe







La différence entre la TEOMI et la REOMI

	TEOM – TEOM incitative	REOM – redevance incitative
Type de financement	Impôt/fiscalité	Redevance Assujettissement sur option à la TVA
Type de service	SPA Service public à caractère administratif	SPIC Service public à caractère industriel et commercial
Fonctionnement	Service intégré dans la collectivité Personnel de droit public	Service individualisé, au moins sur le papier (régie) Personnel de droit privé (en principe)
Organisation du recouvrement	DDFIP (trésorerie) Prélèvement de 8% => pas d'impayés, pas d'avancement de trésorerie	Calcul et émission des factures par la collectivité Recouvrement par la DDFIP La collectivité assume les impayés
Equilibre du budget	Pas de budget annexe (M14) Pas d'obligation formelle d'équilibre	Budget annexe équilibré (M4) Sauf pour les 4 premiers exercices et cas particuliers







Diapositive 7

je propose de supprimer les 2 lignes en rouge GENTRIC Alexandra; 11/06/2021 GA1

Les avantages et inconvénients de la TEOMI et la REOMI

	TEOM – TEOM incitative	REOM – redevance incitative
Avantages	 PF restant assise sur le bâti : transfert de charges limités 	• Lisibilité
Inconvénients	 Paiement restant lié à la TF Calendrier : utilisation année N facturée en N+1 	 Transfert de charges entre ménages et entre ménages et professionnels









Les étapes de la mise en œuvre de la TI et la durée

Grenoble Alpes Métropole (445 000 hab.):

- 2021 : phase de test (~22 000 hab.) en vue de la validation politique
- Déploiement progressif en 4 tranches (en plus de la zone test) jusqu'en 2027

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fiabilisation du fichier Ajustements du service (PAV et logettes) Communication	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5			
Comptage à blanc sur minimum 6 mois (avec info à blanc)		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5		
Comptage réel			Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	
Réception TF avec TEOMi (en sept)				Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5









Diapositive 9

GA2

GENTRIC Alexandra; 11/06/2021

Les étapes de la mise en œuvre de la TI et la durée

Eurométropole de Strasbourg (505 000 hab.) :

- sous réserve de la validation du conseil eurométropolitain de juin 2021
- 2022 : phase de test (~30 000 hab.) en vue de la validation politique
- Déploiement progressif en 3 tranches (en plus de la zone test) jusqu'en 2027 avec des étapes similaires à celles de Grenoble Alpes Métropole















Diapositive 10

GA2

GENTRIC Alexandra; 11/06/2021

La communication et la concertation

- Facteur de réussite fondamental : association des usagers
 - information : multiplier les vecteurs pour toucher largement les différentes cibles
- Retour d'expérience de Grenoble Alpes Métropole : concertation sur le schéma directeur déchets 2020-2030
 - 10 Groupes de travail thématiques
 - 2 concertations citoyennes (en ligne)
 - Création d'un Comité d'usagers Déchets : 40 membres / habitants, activités économiques, représentants des parties prenantes du territoire
 - Forum citoyen
- + en interne : concertation avec tous les agents de la compétence déchets.









La communication et la concertation

- Zoom sur le Comité usagers déchets
 - Rôle :
 - Diffuser l'information entre les usagers et le service de gestion des déchets de la Métropole.
 - Donner un avis consultatif sur les différents projets en cours ou à venir.
 - Représenter la diversité des acteurs du territoire
 - Organisation :
 - Les membres sont réunis une fois par trimestre
 - Mandat renouvelable d'1 an
 - Vidéo « Schéma Directeur Déchets nos déchets demain 2020-2030 »











L'habitat vertical

- Marge de manœuvre sur le niveau d'individualisation du suivi :
 - Possibilité de comptabiliser la production de déchets par immeuble
 - Équilibre à trouver entre individualisation et économie du projet
- Partenariat gestionnaires (bailleurs/copropriété) à construire pour développer l'apport volontaire avec contrôle d'accès

La Roche sur Yon Agglo

- Partenariat avec bailleur principal Vendée habitat
- Convention sur conditions implantation et usage de colonnes enterrées pour la collecte des DMA









L'habitat vertical

Le Grand Besançon (facturation à la levée ET au poids) :

- Pas d'individualisation mais facturation au plus près de l'usager
- Points de vigilance : équité tarifs / accompagnement indispensable / concertation avec les organismes logeurs
- Mise en place d'une cellule dédiée « habitat collectif » 4 personnes relation avec les bailleurs publics ou privés - leviers d'intervention :
 - Ajustement de la part abonnement : affectation des bacs au bon contrat ; mise en adéquation des volumes placés en fonction des besoins des usagers
 - •Ajustement de la part levée : formation des personnels de terrain (gardien, prestataire) à la rotation des bacs
 - •Ajustement de la part pesée: sensibilisation des usagers aux bons gesterde transfer







Les incivilités et leur gestion

- Pouvoir de police
 - Du maire : pouvoir de police général en matière de salubrité (entre autres)
 - Du président de l'intercommunalité : pouvoir de police spéciale déchets si transfert des maires vers le pdt
 - réglementer l'activité, adopter le règlement de collecte
 - Sanctions administratives
 - Imbrication des responsabilités des communes et de l'intercommunalité → à coordonner









Les incivilités et leur gestion

- Qui peut intervenir ?
 - Des agents assermentés ET agréés (procédure impliquant Préfet et procureur):
 - agents de police municipale
 - et/ou gardes champêtres
 - et/ou ASVP (agent de surveillance de la voie publique)...
 - Et/Ou des agents non agréés et assermentés mais aux pouvoirs alors limités (soutien)
 - A l'échelle intercommunale, une brigade de l'environnement peut être créée (voire service mutualisé interco/communes)









Les incivilités et leur gestion

• Quelle procédure juridique Administrative ou Pénale ?

Elles n'ont ni le même objet ni la même efficacité

Sanction pénale	Amende administrative
Situation de dépôts importantes (gros volumes de dépôts, récurrence).	Dépôts de moindre importance
Toute personne peut être à l'origine du dépôt de plainte. Sanction finale décidée par le juge Amende payée à l'état	Rapidité de mise en œuvre Amende payée à la commune ou au groupement (L.541 3) selon que le pouvoir de police a été transféré ou pas









Les résultats de la TI sur les tonnages des déchets

Flux (2015)	RI	TEOMI	TI
OMR	128 kg/hab/an	177 kg/hab/an	130 kg/hab/an
Collectes sélectives	100 kg/hab/an	91 kg/hab/an	99 kg/hab/an
Déchèteries	232 kg/hab/an	206 kg/hab/an	231 kg/hab/an

Attention: derrière les moyennes se cachent d'importants écarts selon les territoires et les modalités de mise en place de la TI









Les résultats de la TI sur les tonnages des déchets

- Le passage en redevance incitative a permis une diminution forte (- 30 à -50% pour la plupart) des ratios de production d'OMR.
- Le passage en tarification incitative représente une hausse pour la majorité des collectivités.
 - Le ratio d'emballages / papiers augmente en moyenne de plus en 20%.
- La collecte de verre est moins impactée mais reste en augmentation
- Près de trois collectivités sur quatre connaissent une augmentation des apports en déchèteries après passage en tarification incitative.

L'impact sur la baisse du flux OMR est systématique et importante

Le passage en TI permet une amélioration nette des ratios de collecte des recyclables

Le passage en TI engendre dans la majorité des cas une augmentation des apports en déchèterie





La redevance spéciale et la gestion des professionnels

- REOMI pas de RS
- Enjeu autour de la TEOM des pros qui n'utilisent pas le service (politique d'exonération ou pas)
- Articulation TEOMI et RS :
 - Assujettir à la RS tous les pros (pas de part variable)
 - Facturation de la TEOMI aux pros assujetti à la TEOMI
 - RS pour les administrations









2

La Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc

Luc Wattelle: Maire de Bougival / Vice-Président Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

Soryann Ouk : Directeur de la Gestion des Déchets









LA TARIFICATION

ÉCO-RESPONSABLE

> Je jette moins, je pense à demain!





Webinaire Métropoles et CU de Normandie

24 juin 2021







LE TERRITOIRE:

- 18 communes
- 270 000 habitants
- 78% d'habitat collectif





CHIFFRES CLÉS DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR L'AGGLO

- Un budget de 28M€, cout aidé de 26M€ et de 97€TTC/hab
- Un équipe de 27 agents
- Une production de déchets de 425 kg/an/hab
- Une diminution de la production d'ordures ménagères : 238 kg/hab en 2014
 → 223 kg/hab en 2019
- Un territoire engagé dans la réduction des déchets
- Encore un fort potentiel de réduction de la production d'ordures ménagères :
 - 30% de déchets putrescibles
 - 5% de verre
 - 9% de papiers
 - 19% de recyclables (cartons, bouteilles plastiques, aluminium)





LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉCHETS EN ROUTE

2014:

- Nouveau mandat
- Structuration de la politique Déchets
- Réponse à l'appel à projet zéro déchet, zéro gaspillage

2016:

 Lancement de faisabilité TECO.



Réduire la production de déchets



Développer le réemploi



Optimis er le service

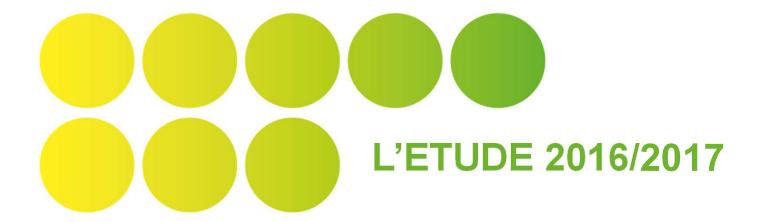
Améliorer le tri

Proteger l'environnement

Maitriser les coûts pour l'intercommunalité

et pour l'usager









UN LEVIER D'ACTION POUR LES COLLECTIVITES



• Une **prise de conscience collective** : moins de résiduels, plus de tri et plus de prévention





 Optimisation de la collecte des résiduels : les camions réalisent leurs tournées plus rapidement car moins d'usagers sortent leur bac





dans un contexte de hausse de la TGAP (maîtrise de l'évolution des coûts)

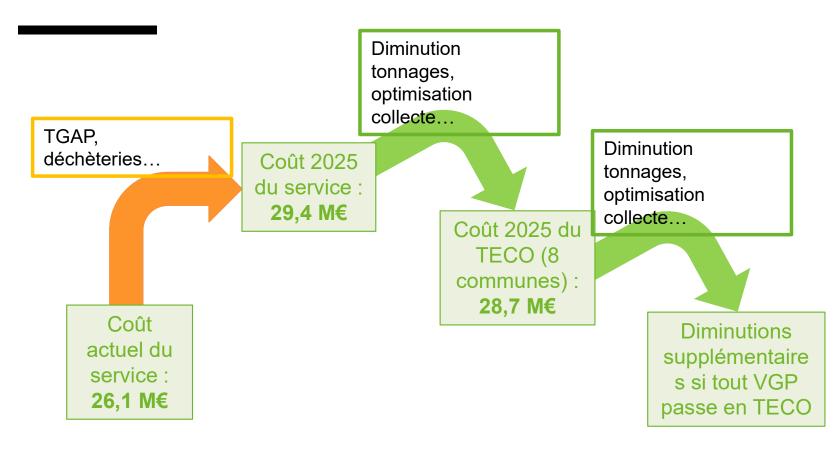


► DÉCLENCHEMENT D'UNE DÉMARCHE VERTUEUSE





UN OUTIL DE MAITRISE DES COÛTS







LES ARBITRAGES GÉNÉRAUX

Une taxe plutôt qu'une redevance :

- Expérimentation possible sur une partie du territoire
- Sécurisation des recettes
- Moins d'écart avant/après
- Individualisation limitée en habitat collectif.
- Facturation à la levée uniquement sur les Omr
- Un objectif de -20% Omr et +30% RHSV
- Communes volontaires



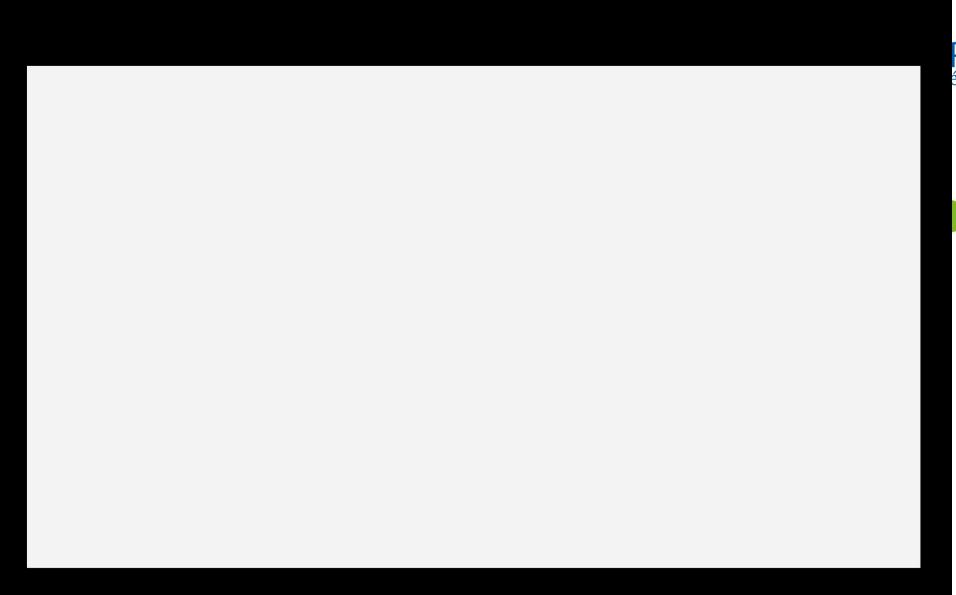






DE QUOI PARLE-T-ON?

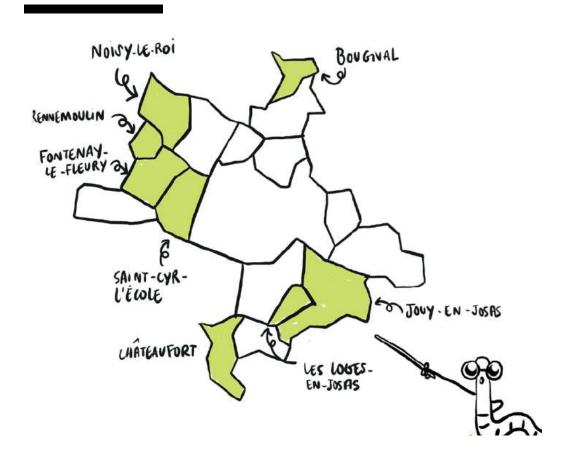








8 COMMUNES PILOTES

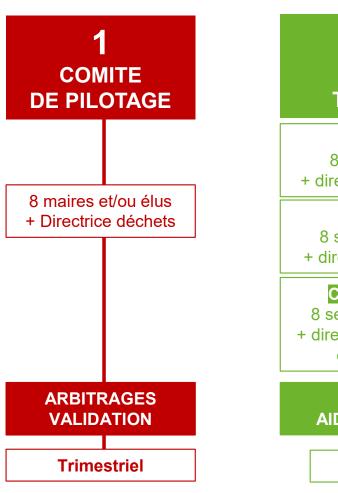


Communes choisies sur la base du volontariat

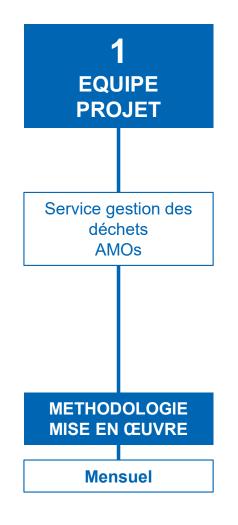
- Représentent 60 000 habitants sur 270 000 soit 23% de la population
- Bonne diversité des habitats et des problématiques
- Communes les plus denses en attente des premiers résultats
- Problématique particulière du tourisme pour Versailles

LA GOUVERNANCE DU PROJET













ARBITRAGES DES COMITÉS/COPIL

- Préservation des familles nombreuses et des collectifs → tarification dégressive et accompagnement renforcé
- Répartition part fixe / part variable → réduction du taux de TEOM d'environ 35% compensé par la part variable
- Redevance spéciale modifiée sur le territoire TECO → à la levée et appliquée à tous les professionnels (suppression du seuil d'assujettissement)
- Soutien aux communes pour la gestion des dépôts sauvages





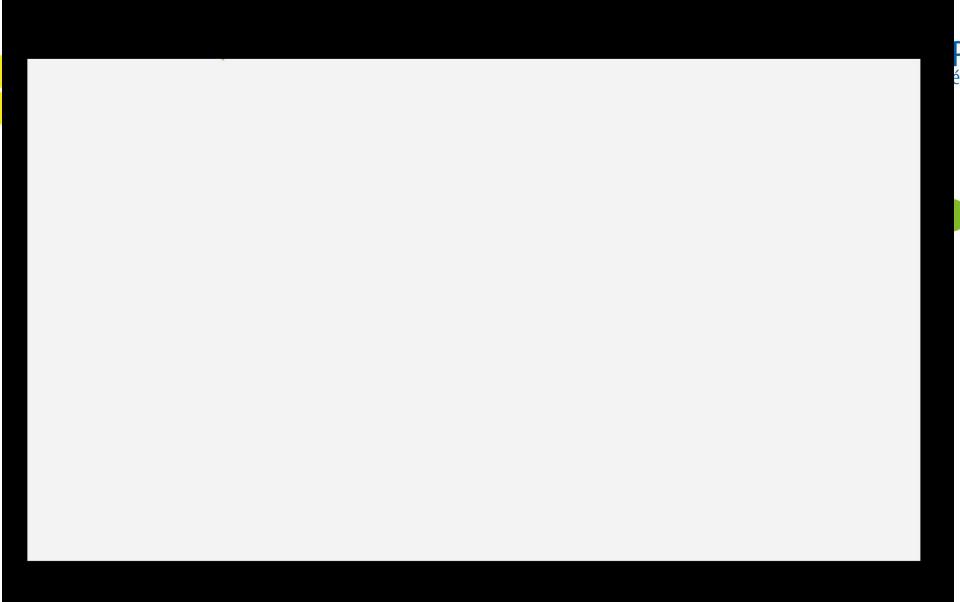




COMMENT ÇA MARCHE?



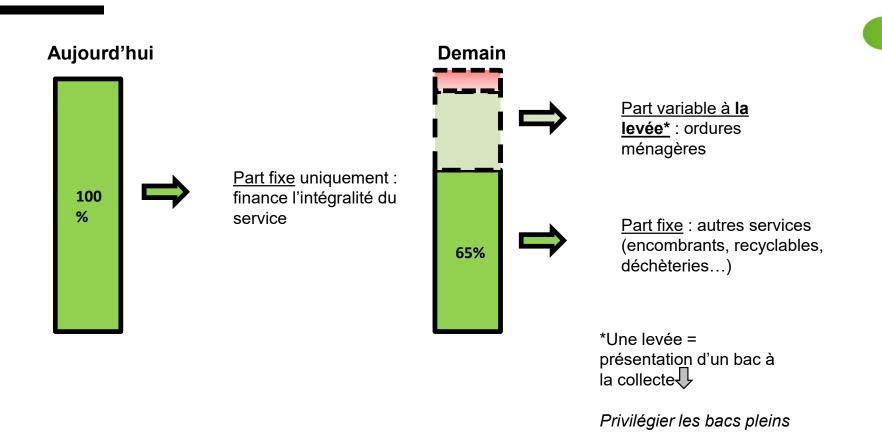








LES PRINCIPES DE CALCUL







GRILLE TARIFAIRE À L'ÉTUDE



80 L 1,85€



120 L 2,80€



240 L 4,40€



360 L

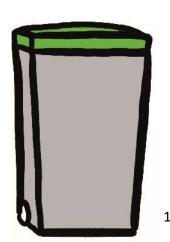
6,60€



500 L 8,05€



660 L



770 L

12,40 €





EXEMPLE D'AVIS D'IMPOSITION ACTUEL

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019 Taux 2020		1 010111 010 1	EOM sur le la collectivit			5,39 %		
	Adresse Base ①	5200					5200		
	Cotisation		Valeur locative (calculée par les services fiscaux)				0200		
	Cotisation lissée ②								
	Adresse Base ① Cotisation		Montant total de la cotisation = (5,39% X 5200) = 280						
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019 Cotisations 2020 Variation						280		

La TEOM est payée avec la taxe foncière en novembre





EXEMPLE D'AVIS D'IMPOSITION DEMAIN

<u>Hypothèses</u> : famille de **4 personnes** en pavillon équipée d'un bac de **120L** qui paie 280 € de TEOM aujourd'hui. Cette famille présente son bac ordures ménagères **33 fois dans l'année**.

TF 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
bâties	Taux 2022		Taux de TEOM sur le territoire TECO (voté par la collectivité)				3,5 %		
	Taux 2023						0,0 %		
	Agresse	5200							
	Base ① Cotisation		Valeur locative (calculée par les services fiscaux)				5200		
	Cotisation lissée ②								
tés	Adresse		Montant total de la cotisation						
ř	Base ①		= part fixe + part variable						
Propriétés	Cotisation		= (3,5% X 5200) + (33 X 2,80) = 182 + 92,40 = 274,40 €						
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020						274,40		
	Variation								

Rappel: taux de TEOM actuel = 5,39%

Point de bascule : 36 levées

La part variable de la taxe éco-responsable est de 92,40 €





QU'EST-CE-QUE CELA CHANGE POUR MOI?















Les règles d'or :

- 1. Je sors mon bac ordures ménagères lorsqu'il est plein
- 2. Je réduis mes ordures ménagères en :
 - · triant mes emballages, papiers et le verre
 - compostant
 - · évitant le gaspillage



Ma facture dépend du nombre de fois où je présente ma poubelle ordures ménagères Nécessite de pucer et d'adapter la taille des bacs

Visite d'un agent mandaté à compter du 25 mai 2021

Période de l'est à blanc jusqu'à la fin de l'année 2021

Comptabilisation des levées sur 2022







Les règles d'or :

- 1. Je mets mon sac exclusivement dans les bornes dédiées
- 2. Si une borne est pleine, je peux déposer mes déchets dans une autre borne
- 3. Je réduis mes ordures ménagères en :
 - triant mes emballages, papiers et le verre
 - évitant le gaspillage
 - (lombri)compostant



Ma facture dépend du nombre de fois où je dépose un sac dans la borne ordures ménagères

ordures ménagères Nécessite d'avoir un badge d'accès

Distribution a badge par un agent mandaté ou un représentant

Période la résidence jusqu'à la fin de l'année 2021

Comptabilisation des levées sur 2022



JE JETTE MES DÉCHETS DANS DES BACS COLLECTIFS



Les règles d'or :

- Je respecte les indications affichées dans le local déchets
- 2. Je participe activement à la réduction des ordures ménagères en :
 - triant mes emballages, papiers et le verre
 - évitant le gaspillage
 - (lombri)compostant



La part variable est calculée à l'échelle de ma résidence

Audit du local poubelles par un agent mandaté

Puçage et adaptation de la taille des bacs

Conseils pour améliorer le tri et réduire les déchets

Période de cest à blanc jusqu'à la fin de l'année 2021

Comptabilisation des levées 2022









LA REDEVANCE SPÉCIALE EN 2020

- Sont concernés les professionnels qui produisent plus de 480l OMr par semaine
 - Volume des bacs x fréquence de collecte
- Les professionnels paient la TEOM + la redevance spéciale
 - Uniquement la redevance spéciale pour les administrations (TEOM=0€)
- Tarification en fonction du volume des bacs en place
 - Franchise de 480 litres
 - Proratisation sur un nombre de jours d'ouverture théorique

Établissements de santé, d'hébergement, maisons de retraites, collèges-lycées, université, restauration collective, supermarchés, restaurants, commerces de bouche...





POURQUOI MODIFIER LE DISPOSITIF ACTUEL DE REDEVANCE SPÉCIALE ?

- Pour compenser les baisses de recettes liées à la diminution du taux de TEOM
 - Le montant facturé aux professionnels au titre de l'utilisation du service doit augmenter
- Pour être équitable vis-à-vis des professionnels hors territoire pilote qui paient une TEOM à taux plein
- Pour homogénéiser le mode de calcul de la facture entre ménages et professionnels
 - Tous les usagers des 8 communes paient le service en fonction de leurs présentations de bacs à la collecte.

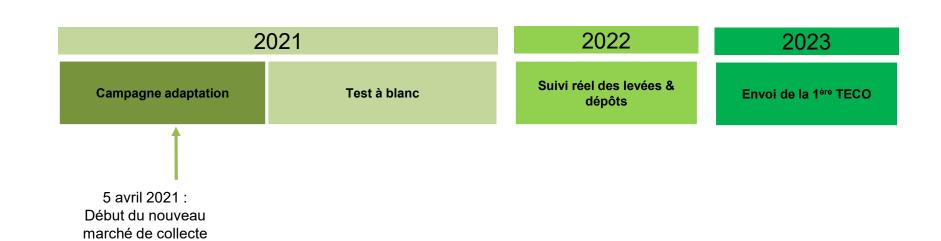








LE PLANNING











UNE SENSIBILISATION LARGEMENT ENGAGÉE

- Pour les publics scolaires : ateliers, visite centre de tri, compostage, spectacle, agenda...
- Pour l'habitat collectif et individuel : compostage, lombricompostage, poules
- Pour le grand public : animation d'évènements, pieds d'immeubles
- Pour les professionnels : sensibilisation spécifique

<u>La prévention sur</u> <u>Versailles Grand Parc, c'est chaque année :</u>

6500 élèves sensibilisés

10 000 agendas pédagogiques fournis gratuitement aux élèves

750 composteurs ou lombricomposteurs distribués

Et désormais 55 résidences en compostage collectif



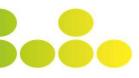
LES OUTILS

- Pour les usagers
 - Plaquette
 - Films pédagogiques
 - Fiches spécifiques par type de contenant
 - Guide Zéro Déchet...
- · Pour les élus
 - Eléments de langage
- Pour les agents des communes
 - Formations
 - Guides et FAQ pour donner les premiers niveaux de réponses
- Pour les agents de VGP
 - Formations (sur le projet et sur la gestion des demandes téléphoniques)
 - FAQ











LES INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS

- Enveloppe envisagée d'1,5 M€:
 - Nouveaux bacs pucés
 - Rétrofit bacs existants
 - Abribacs à contrôle d'accès et adaptation des colonnes d'apport volontaire à contrôle d'accès
 - Génie civil
 - Badges
- Une partie de ces investissements auraient de toutes façons eu lieu (mise au norme et remplacement de bacs vétustes, modernisation des points d'apport volontaire...)
- Affinée au fil de la campagne d'adaptation des bacs
- Subventions ADEME + Région = 350k € soit plus de 20%

3

Questions/Réponses Besoins et attentes







3 Klaxoon Identifier vos besoins et attentes

1/ Allez vers : https://klaxoon.com/fr/

2 / tapez le code ci-dessous dans la partie code d'accès

JXNJZG7

Ou cliquez sur le lien ci-dessous (autre que Internet Explorer) :

https://app.klaxoon.com/join/JXNJZG7

3 / Participez!











3 Identification de vos besoins et attentes

Klaxoon: freins, besoins et attentes

